

**Monsieur le Président,**

**Selon Montesquieu, l'Etat, c'est une société où il y a des Lois. C'est toujours d'actualité et justement, nous sommes chargés de faire respecter la Loi.**

**En tant que fonctionnaires et citoyens, nous commencerons cette déclaration par un message de soutien à nos collègues et amis policiers et plus largement aux membres des forces de l'ordre sans lequel un Etat fort et organisé n'existe pas.**

**Après la parenthèse désolante que nous subissons actuellement où les bavardages navrants remplacent l'action, nous avons la conviction qu'avec nos institutions, la Fonction publique est un socle essentiel de notre République et nous saluons l'ensemble des agents des services publics qui font honneur à la France. Un syndicaliste doit dire ça.**

**Mais, l'Etat organisé et fort n'existe que si l'ensemble des services régaliens sont en mesure d'assurer leurs missions et nous ne pouvons donc pas admettre que la DGFIP soit actuellement sacrifiée.**

**Jamais les sujets d'inquiétude de natures diverses n'auront été aussi nombreux et de natures diverses. Nous en soulignons certains qui nous paraissent particulièrement pertinents.**

**Les effectifs évidemment. Plus de 1800 emplois encore supprimés cette année. Mais, au-delà du chiffre, ce qui nous paraît devoir être souligné, c'est la méthode. Actuellement, les effectifs ne sont pas adaptés en fonction de chiffrages effectués pour tenir compte des évolutions organisationnelles, techniques, informatiques ou des conséquences attendues de réformes**

législatives. La suppression déraisonnée des postes dans notre administration à cause de laquelle des services fonctionnent de plus en plus difficilement et n'arrivent plus à remplir des objectifs de plus en plus contraignants n'a aucun fondement objectif mais répond exclusivement à des décisions arbitraires selon lesquelles notre administration n'est pas prioritaire. Nous voulions souligner la méthode. Le vrai drame, c'est que justement il n'y en a plus.

Les effectifs évidemment mais pas seulement car le malaise est très fort dans notre administration et nous sommes pourtant loin d'être des adeptes du catastrophisme.

Le pouvoir d'achat. Le dégel symbolique du point d'indice est évidemment loin de rattraper la perte de pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires depuis des d'années et nous souhaitons une véritable amélioration des grilles indiciaires. L'application du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) est une revalorisation en trompe l'œil qui est en effet bien loin de rattraper la perte de 8% du pouvoir d'achat subie. Au plan pécuniaire, l'heure n'est donc pas spécialement au travailler plus pour gagner plus. Le concept serait plutôt de travailler autant voire plus pour gagner autant voire moins. Mais c'est vrai que si, aux impôts, nous coupons parfois les cheveux en quatre, nous ne sommes pas coiffeurs à 10000 euros par mois.

A propos du PPCR qui n'avait pas été signé par les syndicats réalistes, nous soulignons que les syndicats signataires déclarent constater l'absence totale de concertation de la part de la DGFIP et ont quitté le groupe de travail du 26 octobre consacré à la carrière des cadres A et A plus. A Bob Dylan qui disait qu'il ne faut pas critiquer ce que l'on ne peut pas comprendre, ajoutons qu'il ne faut pas non plus accepter ce qu'on ne comprend pas. Dédié aux syndicats signataires dont nous comprenons mieux bien pourquoi ils sont totalement désavoués à la DRESG.

En ce qui concerne les mutations. Le groupe de travail réuni le 5 octobre a été, l'illustration d'une DGFIP dépassée par ses réformes. Un exemple : actuellement, en cas de réorganisation administrative s'accompagnant de transfert d'emplois au sein d'une direction, le titulaire d'un emploi transféré peut bénéficier d'une priorité pour suivre son emploi sous conditions. Ce qui est prévu, c'est d'y substituer l'obligation de suivre son emploi et sa mission. La Direction Générale a été très claire : si l'agent refuse, ce sera considéré comme un refus d'obtempérer passible d'une sanction disciplinaire. La Direction Générale va jusqu'à préciser qu'elle remplira la fiche de demande de mutation en lieu et place de l'agent ! L'agent serait donc dans l'obligation de

déposer sa demande dans le cadre du mouvement de mutation, en demandant le bénéfice de la « priorité sur le poste ». Cette demande relèvera du mouvement national si la nouvelle affectation locale entraîne un changement de la mission/structure d'affectation. Pour nous, c'est un premier pas vers la mobilité forcée.

Les carrières. Nous soulignons notre attachement à la liste d'aptitude comme moyen de recrutement inscrit dans les statuts et nous dénonçons la baisse du volume de promotion qui a baissé de façon drastique passant de 1 868 en 2012 à 745 en 2016, et sa déclinaison locale pour l'année 2017 : 3 pour le passage de C en B et zéro pour le passage de B en A pour la DRESG comme pour d'autres Directions à compétence nationale . Cette année encore, les personnels paient au prix fort les choix budgétaires. « Toujours moins », voilà un qui finalement n'exige pas trop de réflexion, mais qui risque dans un avenir proche d'amener les personnels à une réelle démotivation. Nous dénonçons la restriction des possibilités d'accès à la catégorie supérieure et revendiquons, a minima le retour aux potentialités de 2012. Nous réaffirmons notre attachement à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie supérieure. Par ailleurs beaucoup d'agents partiront à la retraite sans bénéficier d'une légitime promotion. C'est pourquoi nous revendiquons pour tous un accès à la catégorie supérieure à titre personnel en fin de carrière.

Nous avons évoqué des sujets essentiels mais nous ne pouvons faire abstraction du contexte général. Le mépris en réponse aux légitimes oppositions à la bien mal nommé loi travail qui n'est en réalité qu'une loi de régression sociale, sans la moindre recherche de concertation et d'équilibre ce qu'aura illustré l'usage dévoyé de l'article 49-3.

Nous avons l'honneur de travailler dans une administration qui est reconnue pour sa rigueur et la qualité de ses travaux. Les difficultés de plus en plus importantes pour faire un travail de qualité et remplir vraiment les objectifs sont une cause de souffrance pour de nombreux agents et c'est un vrai sujet. Et si encore, nous avons le sentiment d'aller dans le bon sens mais comment ne pas être affligés en constatant les errements et le matraquage fiscal qui aura été le fil rouge de ce gouvernement.

Et que dire du prélèvement à la source que la propagande du gouvernement actuel nous présente carrément comme une réforme historique. Certes, ce projet ancien présente des aspects séduisants mais, s'il était mis en œuvre en l'état, ce ne serait qu'une usine à gaz pour les contribuables, pour les entreprises et surtout pour nos services. Si nous cherchons encore la simplicité, nous trouvons immédiatement la complexité dans ce projet qui

cumulerait les questions de confidentialité, les problèmes pour les contribuables et les entreprises et qui aboutira à une surcharge de travail pour les agents de la DGFIP. Et puis, rappelons, que dans la République, c'est l'Etat qui assure la mission régalienne du recouvrement de l'impôt dans l'intérêt même des contribuables.

Dans ce contexte, la DRESG n'échappe pas au désastre dans un contexte de fortes augmentations des charges.

Ceci étant, un syndicaliste doit dire ça, nous savons qu'ici la hiérarchie locale agit pour alerter la Direction générale. Nous vous confirmons que dès lors qu'il s'agit de trouver les meilleures solutions, nous agirons toujours avec responsabilité : ce sera le cas pour répondre aux pistes de l'audit sur l'avenir de notre Direction et ce sera aussi le cas dans le cadre de l'expérimentation sur le télétravail dans notre Direction.

Les représentants FO DGFIP aux CAP locales 1 et 2.